



INSCRIPTION OU RÉ-INSCRIPTION

RESTAURATION SCOLAIRE

Année scolaire 2026-2027

*Le service de restauration est un service annexe rendu aux familles.
La prestation proposée est une formule " au repas ". Le tarif est établi individuellement sur la base des ressources familiales (cf. notice "EquiTables" de la Région Ile-de-France jointe).*

La famille doit impérativement fournir la ou les pièce(s) justificative(s) demandée(s).

En l'absence de celle(s)-ci le tarif maximal sera appliqué soit 4,66 € (susceptible de modification en janvier). ⚠ La révision du tarif ne sera possible qu'à la date de fourniture des pièces justificatives sans rétroactivité sur les repas pris au préalable.

Pré-requis indispensable pour accéder au restaurant scolaire : tous les nouveaux utilisateurs doivent se créer un compte

⚠ AUCUNE CREATION DE COMPTE ne doit se faire AVANT LE 1^{er} SEPTEMBRE.

2 possibilités s'offrent à vous pour créer un compte :

- télécharger l'application « Myturboself » via votre téléphone portable, cliquer sur « créer un compte » et suivre les instructions.

- via le site internet : <https://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=5689>

En bas de la page, cliquer sur « créer un compte » et suivre les instructions.

Attention : le compte ne sera actif qu'après validation par le service intendance sous 24h en jours ouvrés.

Cette application permet de payer, réserver et annuler les repas.

▪ Les repas peuvent être réservés jusqu'à 23h59 la veille. ⚠ Un élève qui n'aura pas réservé son repas ne pourra pas déjeuner

▪ Les repas peuvent être annulés pour le jour même uniquement via l'ENT en tapant « annulation cantine » et au plus tard à 8h, aucune demande d'annulation ne sera acceptée sans ces 2 conditions. Tout repas réservé et non consommé sera facturé.

- Le passage à la cantine s'effectue via un QR CODE que vous trouverez sur le site ou l'application dès la validation de votre compte. L'élève devant badger avec ce QR CODE, il doit télécharger l'application « myturboself » via son propre téléphone portable.

- l'accès au self est également possible avec un badge facturé 5,50€.

- une borne Lika est à disposition à l'entrée du lycée pour gérer les réservations, annulations et oublis de téléphone/carte uniquement.

Les soldes créditeurs seront automatiquement remboursés, au départ de l'élève, par virement bancaire sur le RIB joint à cette fiche.

Pour toutes questions contacter aurelie.barde@ac-creteil.fr

⚠ **À remettre en main propre exclusivement au service intendance, selon le calendrier défini.**

Tout dossier incomplet sera refusé.

NOM : PRENOM :

Niveau en 2026-2027 :

● J'inscris mon enfant à la demi-pension pour l'année scolaire 2026-2027.

● Je crédite obligatoirement le compte Myturboself avant le premier repas.

● Je joins le RIB du responsable financier portant mention du BIC et de l'IBAN (indiquer dessus le nom et le prénom de l'élève).

● Je joins la ou les pièce(s) justificative(s) nécessaire(s) à la détermination du tarif (voir document "EquiTables"). A défaut le tarif maximal (4,66 €) me sera appliqué.

COCHER :

je suis allocataire CAF ou affilié MSA : je fais ma télétransmission sur [https://calculette-](https://calculette-gf.iledefrance.fr/demarrage)

[gf.iledefrance.fr/demarrage](https://calculette-gf.iledefrance.fr/demarrage)

je suis non allocataire CAF ou non affilié MSA : je vais sur [https://calculette-](https://calculette-gf.iledefrance.fr/demarrage)

[gf.iledefrance.fr/demarrage](https://calculette-gf.iledefrance.fr/demarrage), je joins l'attestation et les documents demandés en version papier.

Melun, le Signature des parents :

Signature de l'élève :

Vaut acceptation du règlement intérieur de la demi-pension en vigueur au 1^{er} septembre 2026

